

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 27 janvier 2017</b>	<b>N° 2017-7</b>

Convocation du 20 janvier 2017

Aujourd'hui vendredi 27 janvier 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, M. Christophe DUPRAT, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, M. Michel LABARDIN, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Alain SILVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE  
M. Bernard LE ROUX à M. Gérard DUBOS  
M. Serge TOURNERIE à Mme Christine BOST  
M. Thierry TRIJOULET à M. Alain ANZIANI  
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC  
M. Michel DUCHENE à Mme Anne WALRYCK  
M. Jean TOUZEAU à M. Michel HERITIE  
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA  
M. Michel VERNEJOUL à Mme Béatrice DE FRANÇOIS  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA  
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Gérard CHAUSSET  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Didier CAZABONNE  
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX  
Mme Michèle FAORO à Mme Josiane ZAMBON  
Mme Florence FORZY-RAFFARD à M. Nicolas FLORIAN  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
Mme Gladys THIEBAULT à Mme Zeineb LOUNICI

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 12h10  
M. Kévin SUBRENAT à M. Max COLES jusqu'à 10h05  
M. Erick AOUIZERATE à Mme Maribel BERNARD à partir de 11h05  
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Chantal CHABBAT de 10h55 à 12h35  
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET de 10h15 à 11h55  
M. Jean-Louis DAVID à M. Philippe FRAILE MARTIN jusqu'à 10h  
Mme Michèle DELAUNAY à M. Alain DAVID à partir de 12h35  
M. Vincent FELTESSE à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h35  
M. Marik FETOUH à Mme Anne BREZILLON à partir de 11h50  
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 12h15  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN à partir de 12h05  
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF jusqu'à 10h35  
Mme Marie RECALDE à Mme Emmanuelle AJON jusqu'à 10h25 et à partir de 12h25

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 27 janvier 2017</b>	<b>Délibération</b>
	Direction de la communication	<b>N° 2017-7</b>

---

**Association "La Mémoire de Bordeaux Métropole" - Centre de documentation et de recherche -  
Subvention de fonctionnement 2017 - Décision - Autorisation de signature**

---

Monsieur Alain CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'association « La Mémoire de Bordeaux Métropole » créée en 1987 à l'initiative de partenaires publics et privés, a pour objectif de rassembler les documents et témoignages de toute nature relatifs à l'évolution, au cours des dernières décennies, de Bordeaux et de son agglomération dans les différents domaines de la vie collective.

Depuis sa création, la Mémoire de Bordeaux Métropole a donc collecté des archives de toutes sortes (plusieurs milliers de documents photographiques et vidéos). Elle organise des manifestations culturelles sur le territoire de la Métropole (expositions, projections, conférences...) et œuvre à la préservation du patrimoine de la Métropole, notamment par l'enregistrement de témoignages, constituant ainsi un centre de recherche et de documentation qui est aujourd'hui le passage indispensable de nombre de chercheurs, documentalistes ou éditeurs.

L'association est également sollicitée par des particuliers, des étudiants, des associations, des écoles mais aussi des collectivités territoriales, des sociétés de production et des chaînes de télévision.

Soutenue à l'origine par la ville de Bordeaux, Bordeaux Métropole et par plusieurs communes mais aussi par la Caisse des dépôts et consignations, la Société centrale d'équipement du territoire et la Lyonnaise des eaux, elle a successivement perdu au cours de ces dernières années plusieurs de ses financeurs.

Son budget s'est ainsi sensiblement réduit, reposant sur les aides de la ville de Bordeaux et de Bordeaux Métropole, alors que dans un même temps, des investissements importants ont été réalisés (achat de matériels numériques de haute définition, de matériels informatiques plus performants et permettant une meilleure conservation du fonds iconographique....).

De plus, le déménagement de la Mémoire de Bordeaux Métropole en décembre 2015, a généré de nombreuses dépenses. Ses archives sont désormais conservées dans des conditions adaptées,

mais elles sont décrites dans une base de données obsolète. L'acquisition d'un nouveau progiciel documentaire ainsi que la remise en état du matériel audiovisuel, nécessaire à la numérisation des archives audiovisuelles, seront indispensables et constitueront les dépenses principales du ou des exercices à venir.

Par ailleurs, différentes actions de communication seront prévues en 2017 :

- finalisation du site Internet de l'association,
- alimentation régulière des comptes Facebook et Twitter,
- affichages ciblés par les conférences et projections,
- présence à Cap associations,
- multiplication des partenariats (Centre Jean-Vigo évènements, Université de Bordeaux, Editions Le Festin....)

L'association compte aujourd'hui 3 salariés (équivalent temps plein : 3 salariés), dont un poste de direction, mis à disposition par la mairie de Bordeaux. De plus, elle fait régulièrement appel à de nombreux bénévoles et adhérents (120 bénévoles actifs et 315 adhérents en 2016).

Le budget prévisionnel de l'association s'élève en 2017 à 175 231 €, dont 102 895 € concernent les rémunérations et charges de personnel ; ce qui représente 70 % des dépenses (cf budget prévisionnel joint en annexe). Le budget prévisionnel 2017 diminue de 3,2 % par rapport au budget 2016.

Les recettes prévues au budget prévisionnel, se décomposent en partie par :

- des ventes et publications, des prestations de services, des cotisations des membres :  
14 000 €
- des subventions :
  - ville de Bordeaux : 57 393 €
  - Bordeaux Métropole : 96 188 €
  - participation du Crédit municipal : 1 500 €
  - participation de la Banque populaire Aquitaine centre atlantique (BPACA) : 2 000 €
  - cotisation des communes : 7 000 €

Afin de permettre à l'association de poursuivre sa mission de service public auprès des habitants de Bordeaux Métropole mais aussi des autres partenaires publics ou privés, il est proposé de reconduire en 2017, l'attribution d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 96 187.50 €.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** l'article L5215-20-1 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits et citoyens dans leurs relations avec l'administration,

**VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des associations des aides accordées par les personnes publiques,

**VU** le Conseil de Bordeaux Métropole en date du 27 Janvier 2017, portant adoption du budget principal pour l'exercice 2017,

**VU** les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 0220, CRB AAA du budget principal 2017,  
**VU** la demande de subvention émise par l'association La Mémoire de Bordeaux Métropole, en date du 12 Juillet 2016,

**ENTENDU le rapport de présentation,**

**CONSIDERANT** l'importance du rôle joué par l'association « La Mémoire de Bordeaux Métropole » dans l'observation et la conservation des grands projets de Bordeaux Métropole, et du service rendu aux habitants du territoire métropolitain,

## DECIDE

**Article 1 :** d'attribuer une subvention de fonctionnement de 96 187.50 € à l'association « La Mémoire de Bordeaux Métropole » au titre de l'année 2017 et approuve le projet de convention financière joint en annexe,

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention qui sera conclue entre Bordeaux Métropole et l'association « La Mémoire de Bordeaux Métropole», à effet de régler les modalités administratives et financières du versement de la subvention, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

**Article 3 :** d'imputer les dépenses correspondantes au budget principal de l'exercice 2017, chapitre 65, article 6574, fonction 0220, CRB AAA-05.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 janvier 2017

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>16 FÉVRIER 2017</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>16 FÉVRIER 2017</b></p>	<p>Pour expédition conforme,</p> <p>le Conseiller,</p>  <p>Monsieur Alain CAZABONNE</p>
---	---